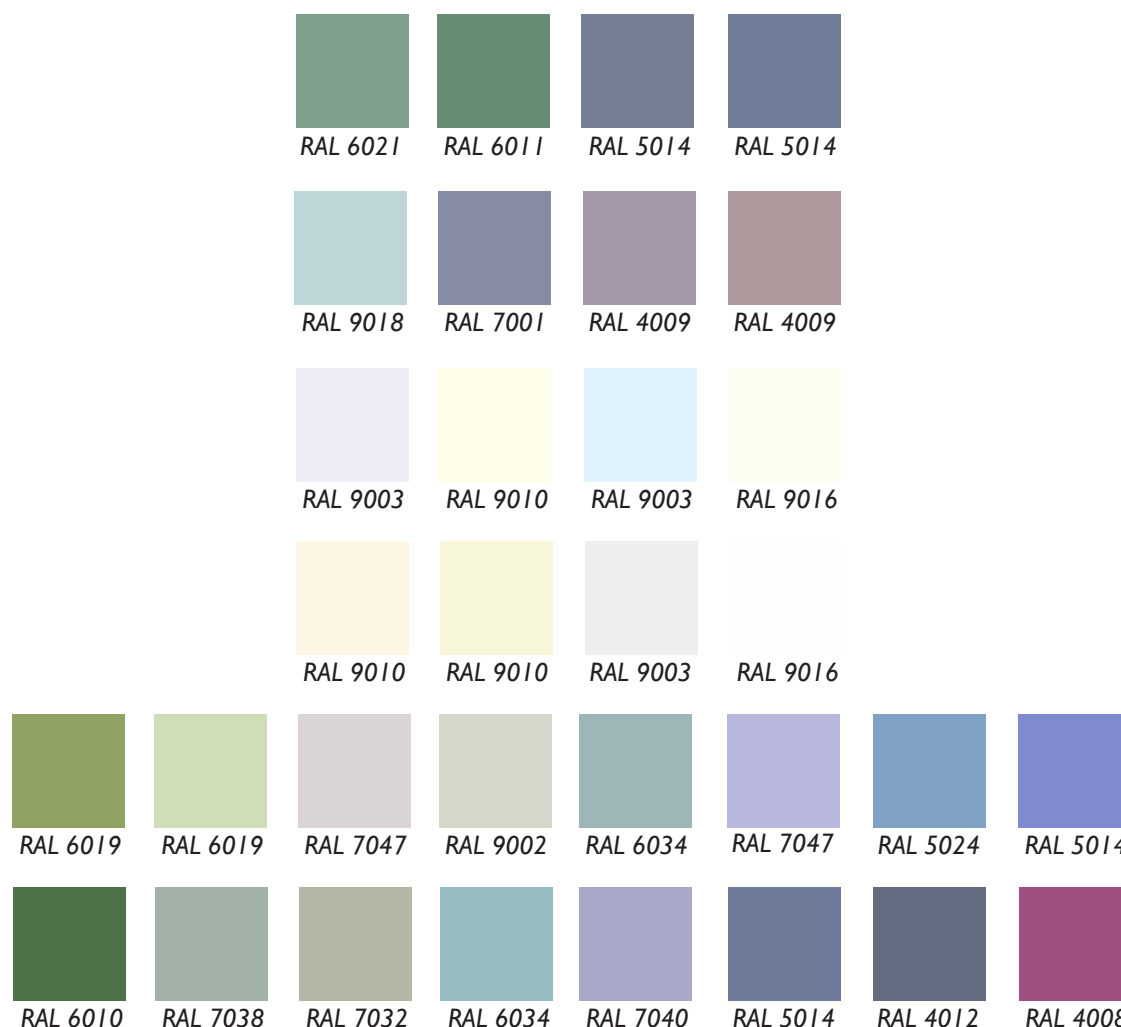


POUR INFORMATION

Nuancier pour la Communauté de Communes de la Thelloise Correspondances RAL.

Les références de couleurs sont tirées de la plaquette de recommandations architecturales éditée en 2001 et réalisée par le C.A.U.E de l'Oise. La Charte chromatique rassemble les différentes couleurs relevées sur le territoire pour les trois éléments essentiels que sont les couvertures, les façades et les menuiseries. Toutefois, il s'agit d'une référence de couleurs pouvant être nuancée en fonction de la nature du matériau de support, de la variété de la lumière et de la durée d'exposition. La conversion des références précédentes en RAL occasionne un resserrement du nombre de ces références. Ainsi, ces données sont communiquées à titre indicatif.

LES MENUISERIES, VOLETS ET PORTES



LES PANS DE BOIS



RAL 7006 RAL 6016 RAL 7031



RAL 3027 RAL 9023 RAL 7003

LES ENDUITS



RAL 9010 RAL 9010 RAL 1013



RAL 1015 RAL 9001 RAL 1015



RAL 3012 RAL 1001 RAL 1014

LES DEVANTURES COMMERCIALES



RAL 1013 RAL 1014 RAL 7040 RAL 3014



RAL 1015 RAL 1000 RAL 5024 RAL 4010



RAL 1018 RAL 6021 RAL 5018 RAL 5022

LES GRILLES

Ces couleurs ne sont pas présentes dans la plaquette et restent à relever sur place.